

Q. 2. Le trésorier d'un régiment a dans sa caisse les quatre sommes suivantes : 3579 francs, 4682 fr., 5673 et 7856 fr. On demande combien il y a d'argent en tout. R. 21790 francs.

*Opération.*

3579 fr.

4682

5673

7856

---

21790

Commençant par la droite, je dis : 9 et 2 font 11, et 3 font 14, et 6 font 20 : en 20 unités il y a 2 dizaines tout juste ; c'est pourquoi je pose 0 au rang des unités, et je retiens 2 dizaines ; puis je dis : 2 de retenu et 7 font 9, et 8 font 17, et 7 font 24, et 5 font 29 ; je pose 9 et je retiens 2 pour la colonne suivante, etc.

*De la Soustraction.*

D. Qu'est-ce que la soustraction ?

R. C'est une opération par laquelle on retranche un nombre d'un autre nombre de même espèce, pour connoître de combien le plus grand surpasse le plus petit.

D. Comment nomme-t-on le résultat de la soustraction ?

R. On le nomme *reste*, *excès* ou *différence*.

D. Comment fait-on la soustraction ?

R. On écrit le plus petit nombre sous le plus grand, on ôte ensuite les unités du plus petit de celles du plus grand, et on met le reste au-dessous de la même colonne ; on ôte de même les dizaines, les centaines, etc. Si le chiffre inférieur est égal son correspondant supérieur, on pose zéro : si le chiffre inférieur est plus grand que le supérieur, on augmente celui-ci de dix unités, valeur d'une unité qu'on emprunte sur le chiffre à gauche, qu'il faut considérer comme l'ayant de moins.

D. Comment se fait la preuve de la soustraction ?